

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° DN296**

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago et Mme Rabault

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l’alinéa 28 par la phrase suivante :

« En particulier, un élargissement de la garde nationale au delà des forces de sécurité et des armées sera étudié afin d’inclure d’autres participants institutionnels, comme la protection civile ou la société nationale de sauvetage en mer (SNSM), et ainsi valoriser des parcours d’engagement riches ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à promouvoir la garde nationale comme vecteur d’engagement et valoriser des institutions participantes au delà des seules forces de sécurité intérieure et des Armées. Un tel élargissement permettrait de renforcer ces débouchés.